



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

L'école et l'accès aux soins : deux priorités à partager au cours de notre Assemblée Générale

Notre 27ème Assemblée Générale se déroulera le samedi 27 janvier prochain à la salle polyvalente de Saint-Brandan de 9 h à 12 h 30.

Après la présentation de la partie statutaire, un point d'étape et des perspectives d'évolution sur la démarche de notre Association relative à l'accès aux soins en Côtes d'Armor seront présentés aux participants.

Le débat central que le Conseil d'Administration a souhaité vous proposer sera consacré à l'école, un service public de proximité en interrogation sur le territoire.

Monsieur Thierry CONNAN, Responsable de la Mission Observation et Développement Territorial à Côtes d'Armor Développement (CAD 22), restituera les principaux enseignements de l'étude commandée par l'AMF 22 intitulée « Atlas des évolutions démographiques et de la carte scolaire en Côtes d'Armor ».

Souhaitant privilégier le partage d'expériences, une large part du débat sera réservée à la parole des participants.

Nos invités (Préfet, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Départemental, Président délégué de l'AdCF) viendront conclure nos travaux.

Fort de son réseau d'élus motivés et dynamiques, notre Association pluraliste compte sur votre présence pour participer à ce moment important ainsi que sur vos réflexions et expériences sur ces deux sujets majeurs, pour réussir ensemble au service de l'intérêt général.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

CNFPT

9^{èmes} Rencontres territoriales de la santé : environnement et santé, quelles stratégies territoriales ?

Dans le cadre de l'organisation des 9^{èmes} Rencontres territoriales de la santé qui se dérouleront les 18 et 19 septembre prochain à Nancy, le CNFPT lance un appel à communications que vous trouverez en **annexe 1**.

Université Bretagne Occidentale / AMF 29 Formation à distance LOI LITTORAL

L'Université de Bretagne Occidentale en collaboration avec l'Association des Maires du Finistère, le Centre de Gestion du Finistère et le CNFPT Bretagne, travaille depuis 2008 à la création et la mise en place de modules de formation à destination des élus de son territoire.

« Au fil des années, nous avons fait évoluer nos propositions de formation grâce aux nouveaux outils numériques à la disposition de tous.

Ainsi, en 2016, en complément de notre catalogue de formation traditionnel (formations en présentiel), nous avons proposé aux élus de notre territoire des modules d'enseignement à distance sur des thèmes spécifiques répondant à des attentes précises.

Ces modules ont recueilli auprès des élus, sur ces deux dernières années, un franc succès. Voici les thèmes en ligne : Bases et fondamentaux des finances locales, la Loi Littoral, les pouvoirs de police du Maire et CCAS/ CIAS comment optimiser le lien avec l'usager.

Il nous semblait intéressant aujourd'hui de vous faire part notamment de l'existence du module sur la Loi littoral, module conçu et enregistré par Loïc Prieur, Avocat Urbaniste, spécialiste de la Loi Littoral et Enseignant Chercheur à Paris Sorbonne.

Ce module comprend une courte vidéo de présentation du module par Loïc Prieur, 15 séquences audiovisuelles de formation, 15 pdf des séquences téléchargeables et imprimables.

Une fois l'inscription réalisée auprès de nos services (*un bulletin si financement commune ou EPCI en **annexe 2**, un bulletin si financement via le DIF en **annexe 3***), l'élus reçoit par mail le lien et ses codes d'accès et a des droits ouverts pendant 6 mois afin d'avoir suffisamment de temps pour suivre la totalité de la formation.

Les séquences vues peuvent être revisionnées sans souci si toutefois l'élus inscrit souhaite revenir dessus. »

Pour pouvez visionner la vidéo de présentation du module grâce au lien suivant :

<https://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Formations/Formation-des-elus/Formation-a-distance.cid142369>

Vous trouverez en **annexe 4** l'affiche DIF.

Plus d'informations sur le site de l'Université de Brest :

<https://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Formations/Formation-des-elus>

Préfecture des Côtes d'Armor Obligation de maintien des haies

Vous trouverez en **annexe 5**, une information relative aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) impose aux agriculteurs, demandeurs d'aides PAC, le maintien des haies présentes au 1er janvier 2015.

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Vous trouverez en **annexe 6**, la lettre circulaire « TLPE – Actualisation des déclarations » et en **annexe 7**, la lettre circulaire « TLPE – Actualisation des déclarations » rectificative à celle du 13 novembre 2017.

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) Recensement de la population

La commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) est une instance d'évaluation constituée au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle a été instituée avec le double objectif d'évaluer le dispositif mis en place par l'Insee pour assurer l'organisation de la collecte des informations du recensement de la population et son contrôle ; d'évaluer les dispositions adoptées par les communes pour assurer la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur Claude Raynal, Président de la Cnerp, souhaite par ce courrier (**annexe 8**) informer des trois derniers travaux de la Commission :

- Le premier sujet concerne toutes les communes et est relatif à la date de référence des populations légales (1er janvier N-3 pour les populations légales en vigueur au 1er janvier N).
- Les deux autres sujets concernent les communes de plus de 10 000 habitants et portent sur la collaboration entre l'Insee et les communes pour la constitution des répertoires d'immeubles localisés (RIL), ainsi que sur les possibilités de réaliser dans ces communes une enquête de recensement exhaustive en lieu et place des enquêtes par sondage.

ADIL 22 : Permanences janvier 2018 :

Vous trouverez en **annexe 9** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de janvier 2018.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

24^{ème} édition des rubans du Patrimoine

Depuis 1995, la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du Patrimoine, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, rejoints en 2014 par la Caisse d'Épargne, organisent le concours « les rubans du Patrimoine ».

Vous trouverez en **annexe 10** le guide de cette 24^{ème} édition.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

2 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

27 janvier 2018 : Assemblée Générale sur le thème des **services de proximité** à partir de **9 h** à la salle polyvalente de **Saint-Brandan**

16 février 2018 : Réunion d'information « **Forum autour de la gestion du patrimoine** » à partir de **14 heures** à la salle « Petit écho de la Mode » à **Châtelaudren**